

Rapport commission FA – demande de crédit pour l'école de Luchepelet – achat des containers et mobilier, aménagement MI 11-2022-33

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 28 septembre 2022, la commission Finances et Administration a étudié la demande de crédit pour l'école de Luchepelet – achat des containers et mobilier, aménagement - MI 11-2022-33 - pour un montant total de CHF 3'910'000 TTC.

Il est tout d'abord rappelé que le Conseil municipal a déjà accepté une demande de crédit à hauteur de CHF 939'000 pour l'installation d'une classe pour l'enseignement ainsi que 3 salles pour les activités du GIAP, équipement inclus. Ces installations n'ayant pas dû être réalisées pour la rentrée 2022, elles ont été reportées pour 2023-2024. La demande de crédit soumise aujourd'hui vient donc en complément. Elle permettra la réalisation de 8 classes supplémentaires avec les éléments techniques et prévoit l'équipement intérieur pour 4 classes, les besoins pour les rentrées prochaines étant en augmentation.

Cette demande de crédit sera amortie, pour les montants pour la réalisation des travaux, sur 10 ans. L'amortissement pour l'achat de mobilier sera lui effectué en 8 ans.

Suite à cette introduction, les commissaires passent à la discussion.

Gilbert Vonlanthen rappelle tout d'abord l'importance et la nécessité d'accueillir les enfants à l'école dans de bonnes conditions. Il relève donc l'obligation d'avancer sur ce dossier. En outre, il souligne que ces équipements pourront être réutilisés plus tard selon ce qui adviendra avec la rénovation de l'école de Luchepelet.

Un commissaire appuie ces éléments et souligne qu'à moyen terme des économies seront réalisées par la Commune. Il indique que pour lui il s'agit de la meilleure solution et qu'il sera peut-être possible de revendre ces pavillons à la fin.

Un autre commissaire tient à souligner qu'il est nécessaire de prendre en compte les travaux qui seront réalisés pour la pose de ces pavillons dans le futur projet de rénovation de l'école de Luchepelet.

En outre, il est demandé si la Commune s'est engagée à louer ces pavillons, ce qui pourrait l'obliger à payer un montant supplémentaire. Gilbert Vonlanthen répond que ce n'est très certainement pas le cas et que nous pouvons donc procéder à l'achat. De plus, il indique que concernant un possible déplacement des pavillons, ceci sera étudié en lien avec la mutation de l'école de Luchepelet.

Un commissaire demande alors si ces pavillons ne pourraient pas être utilisés plus tard sur le site de Robert-Hainard, en lien avec le développement de Vailly.

Gilbert Vonlanthen explique que sur ce lieu l'idée est de construire un demi-groupe scolaire et que l'idéal reste tout de même de construire des bâtiments durables. Il indique néanmoins que la Commune étudiera toutes les possibilités le moment venu.

Ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, les commissaires passent au vote et vous recommandent par

**8 pour (8 membres présents)**

d'accepter la demande de crédit pour l'école de Luchepelet – achat des containers et mobilier, aménagement MI 11-2022-33 pour un montant total de CHF 3'910'000 TTC.

Bernex, le 2 octobre 2022

Le rapporteur :  
Guillaume Zufferey